



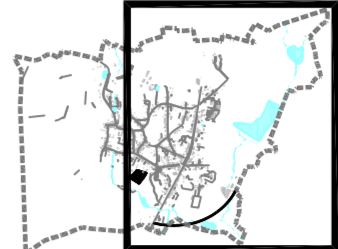
MARIE DE RIMOGNE

Plan Local d'Urbanisme
(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

Document graphique du
RÈGLEMENT

Ech. 1:2.000ème

Partie Nord



Vu pour être annexé à la délibération
du 23 mai 2015, approuvant le
Plan Local d'Urbanisme
(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

Centre de la Mairie et Agenceur du Maire
Composé: RIMOGNE

Approuvé le : 23.05.2015

Modifié le :

Mis à jour le :

Etat: 01/02/2015

Etat: 01/02/2015

Etat: 01/02/2015

Etat: 01/02/2015

Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015
Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015
Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015
Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015
Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015	Etat: 01/02/2015

Source: - Fonds de plan : cadastre ruralisé fourni par le commune de Rimogne.
- Mises à jour parcellaire établies par le S.I.C. de Rimogne en 2015 et 2016 selon informations fournies par la commune.

LÉGENDE

- Limite de Commune
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Courbe de niveau

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Eminent remarquable (ZANP)
- Eminent bât remarquable
- Bâtiments agricoles reconnus en 2017
- Zone humide

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Code	Description
UA	Zone Urbaine d'habitat aggloméré
UB	Zone Urbaine d'habitat aggloméré
UBa	Zone Urbaine d'habitat aggloméré
UBpa	Zone Urbaine d'habitat aggloméré
UZ	Zone Urbaine à vocation d'habitat
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
2AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
3AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
4AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
A	Zone Agricole
N	Zone Naturelle et Forestière
Ne	Zone Naturelle et Forestière
Ni	Zone Naturelle et Forestière
Np	Zone Naturelle et Forestière
Nt	Zone Naturelle et Forestière
Ni	Zone Naturelle et Forestière
Np	Zone Naturelle et Forestière
Nt	Zone Naturelle et Forestière

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° de LA	Désignation	Intensité	Superficie Approximative
1	Cadastre un réservoir à vocation d'habitat ou agricole	Composé de	3 200 m ²
2	Espace boisé remarquable	Composé de	8 220 m ²
3	Aménagement d'un voie de desserte et de station	Composé de	3 000 m ²
4	Aménagement d'un accès à la zone à urbaniser	Composé de	300 m ²
5	Aménagement d'un accès à la zone à urbaniser	Composé de	300 m ²

